



Ministère  
de la Sécurité  
publique



# Cartographie de l'érosion côtière

MRC La Mitis – 21 juin 2018

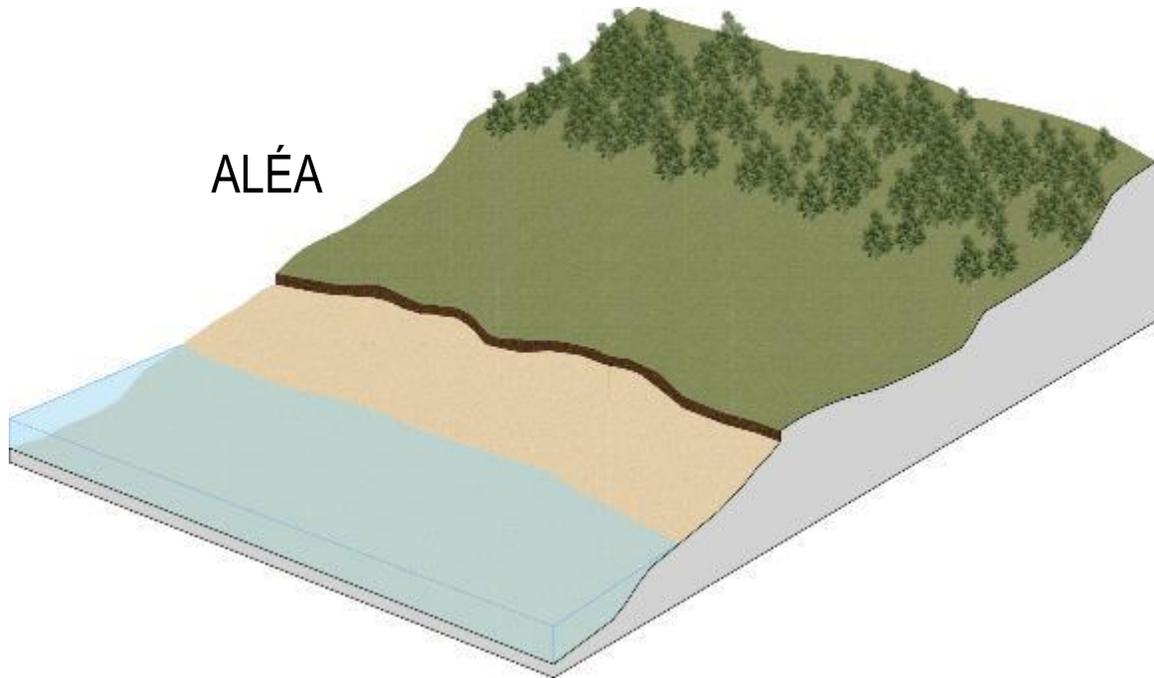
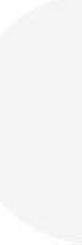
# Sommaire



- Concepts clés et terminologie
- Réalisation et méthodologie de la cartographie des zones de contraintes
- Cadre normatif relatif au contrôle de l'utilisation du sol
- Liste des cartes et état de situation

# Concepts clés

- **Notion du risque** = probabilité d'occurrence d'un aléa (ex : l'érosion) + conséquences pouvant en résulter sur les éléments exposés (ex : vulnérabilité des infrastructures humaines telles que maisons, routes, etc.)

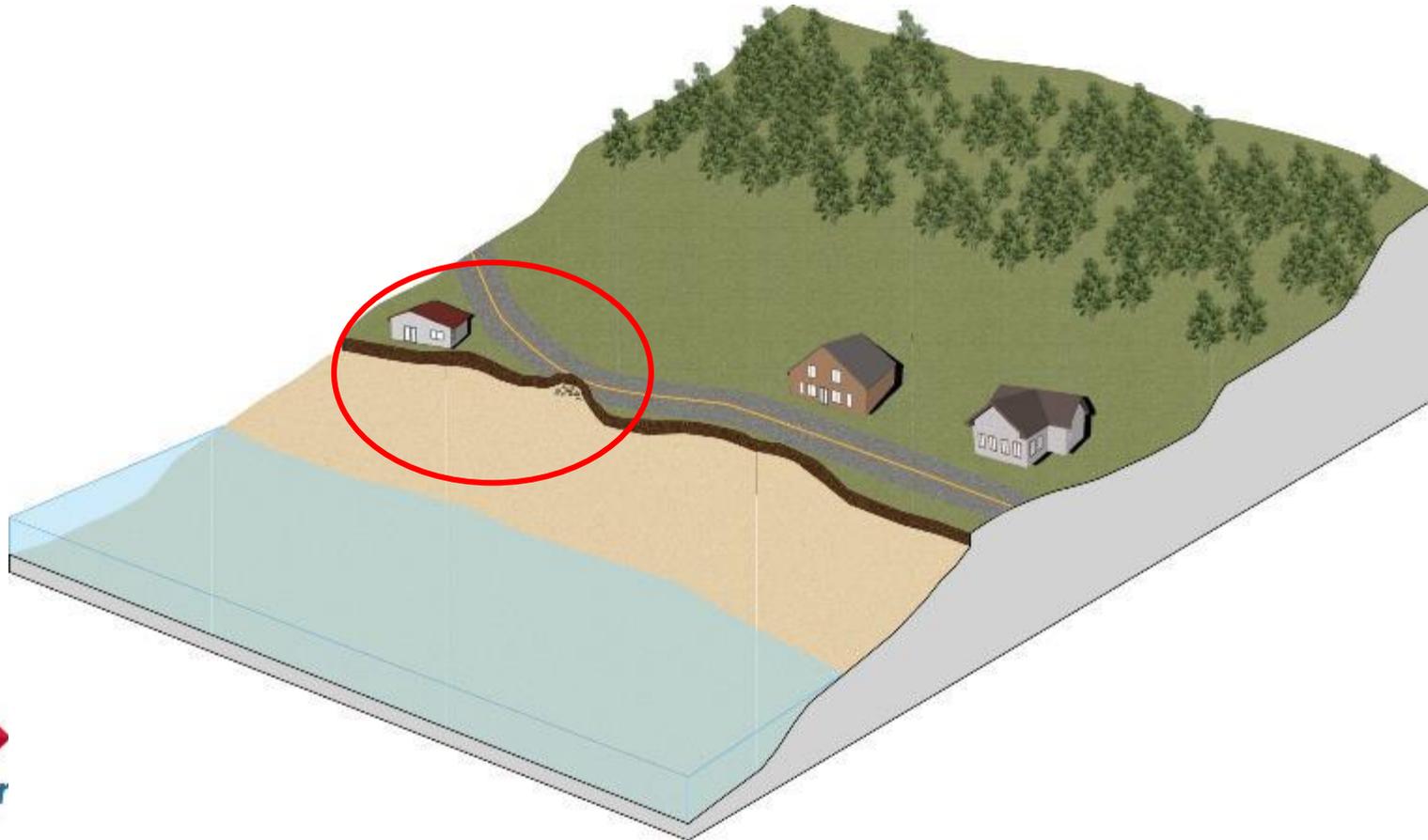


+



# Concept clés

- Zones exposées à l'érosion côtière  $\neq$  zones à risque
- Identification des zones de contraintes  $\neq$  analyse de zones de risques



# Objectifs des cartes de zones de contraintes



- Ne pas accentuer le phénomène d'érosion par des interventions humaines

↓ **aléa**

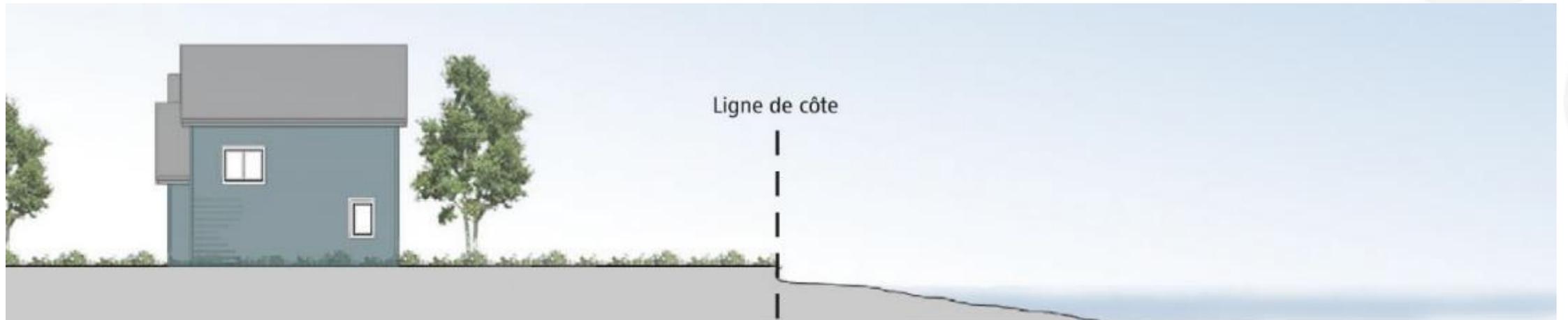
- Ne pas augmenter les conséquences potentielles

↓ **vulnérabilité**

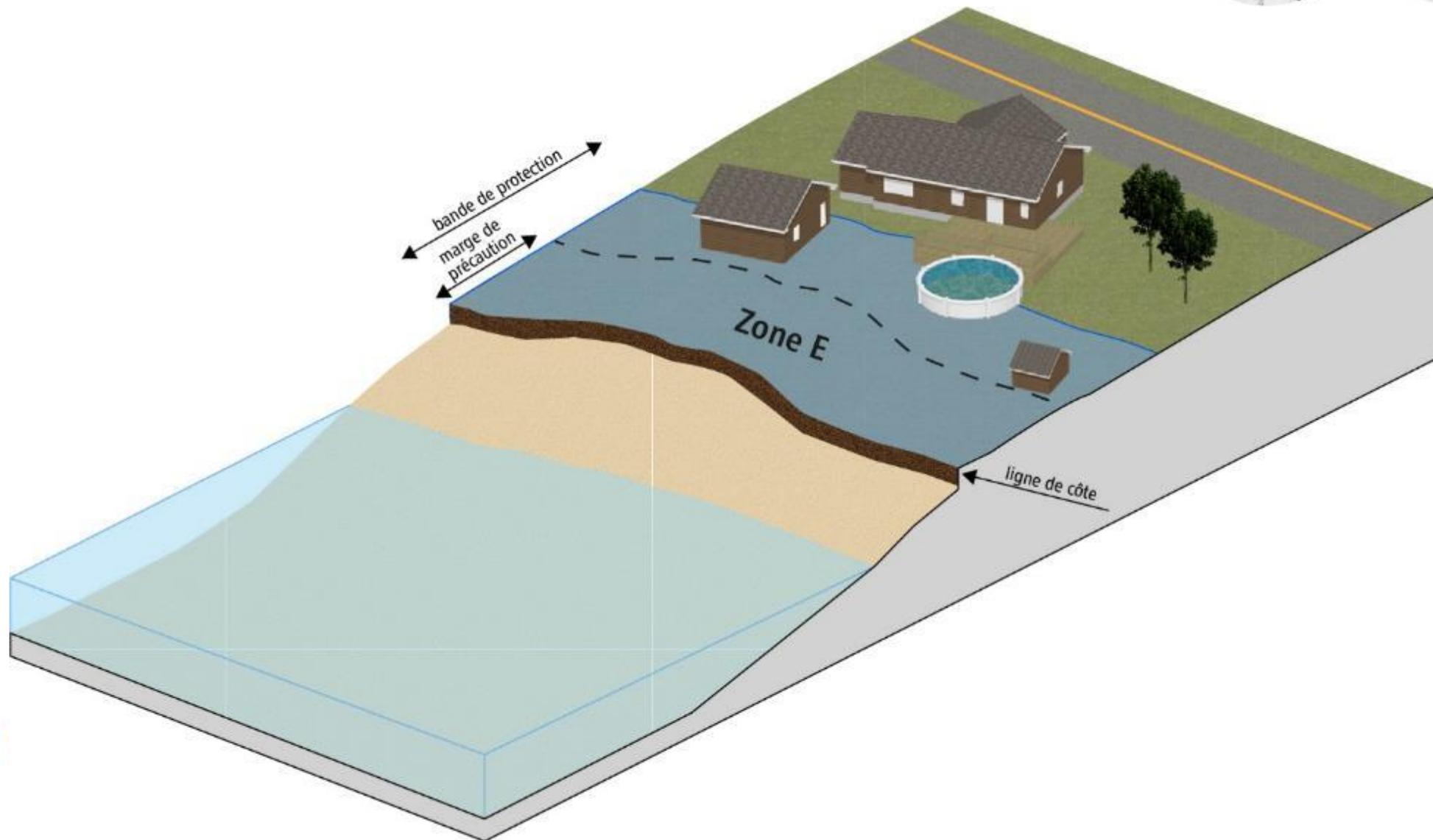
# Terminologie



- **Ligne de côte:** Limite cartographique de transition qui permet de séparer le domaine terrestre du domaine maritime pour l'application des normes du cadre normatif.



# Terminologie

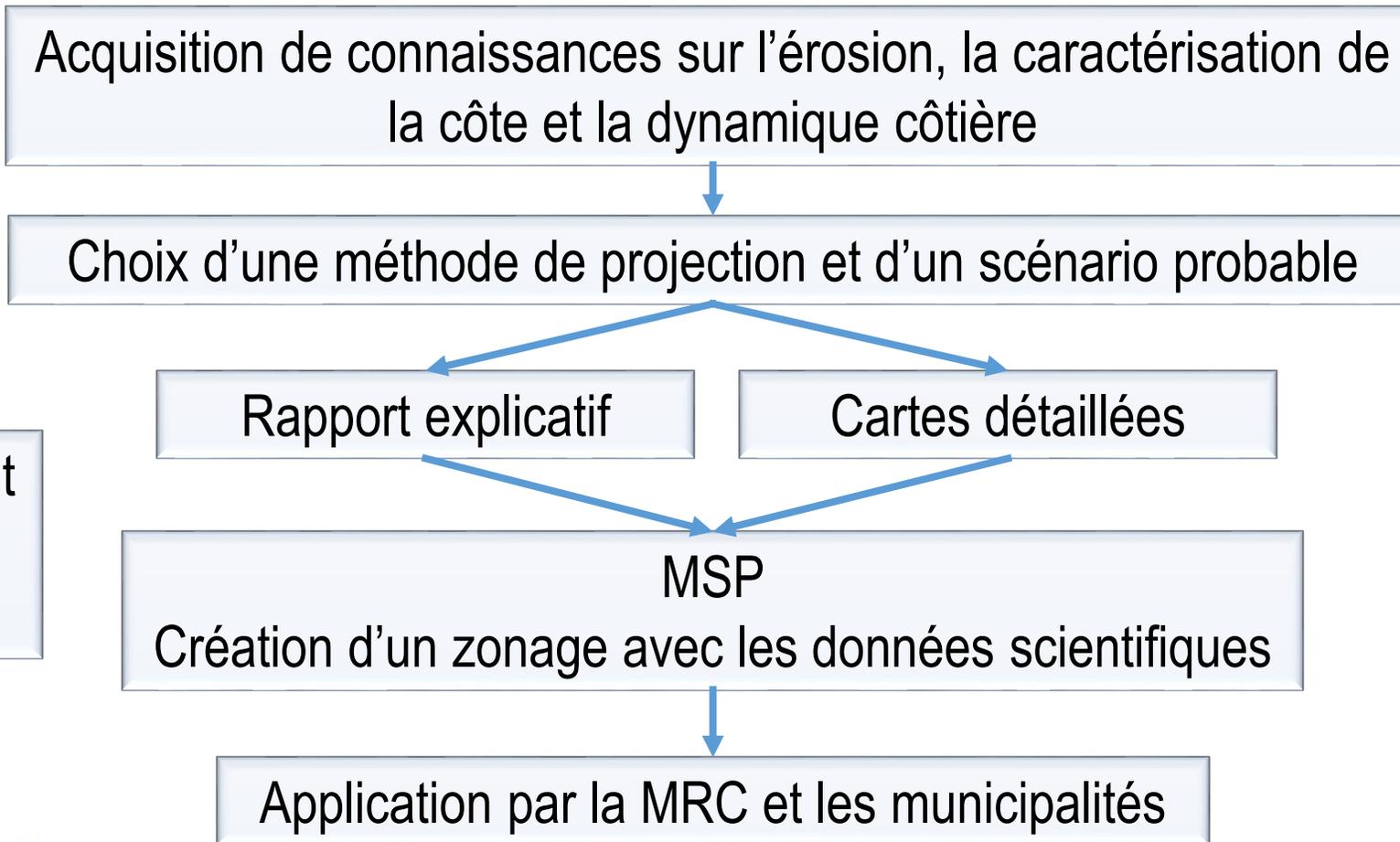


# Réalisation de la cartographie



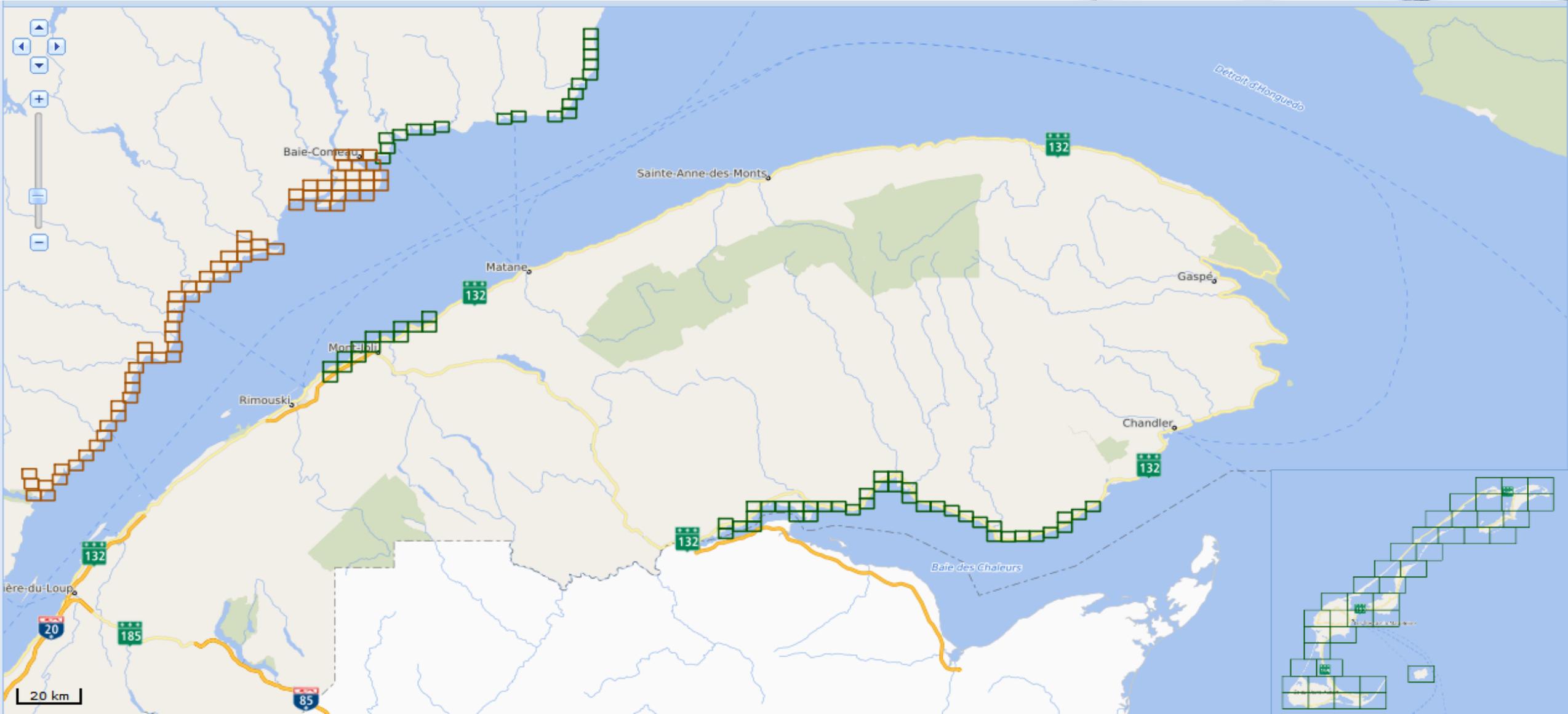
- Cartographie réalisée par le LDGIZC (UQAR) et le Service de l'expertise du ministère de la Sécurité publique (MSP).
- Recherches et recommandations de la Chaire en géoscience côtière de l'UQAR
- Base de données structurée par le LDGIZC.
- Données évaluées et validées par les professionnels du Service de l'expertise du MSP et les ingénieurs du Service de la géotechnique et de la géologie du MTMDET.

# Méthode utilisée



Autres aléas dont géotechnique (MTMDET)

# Couverture cartographique



# Cartographie des zones de contraintes



Taux de recul du scénario le plus probable  
x 48 ans (horizon 2060)  
+ recul maximum atteint lors d'un événement  
**OU**  
Bande minimale de protection (horizon 2060)  
**= Bande la plus sévère, arrondie aux 5 m**

# Zone de contraintes



- Les cartes de la MRC de La Mitis ne présentent qu'un type de zone de contraintes relatif à l'érosion côtière identifiée par le **code alphabétique E**.
- La **submersion** et les **mouvements de terrain** ne sont pas traités dans cette cartographie. Les secteurs près de la côte présentant des caractéristiques pouvant les exposer aux mouvements de terrain ont été identifiés par des zones désignées comme **non cartographiées (zones en blanc hachurée)**.

# Cartographie des zones de contraintes



Représentation graphique :



# Zone de contraintes

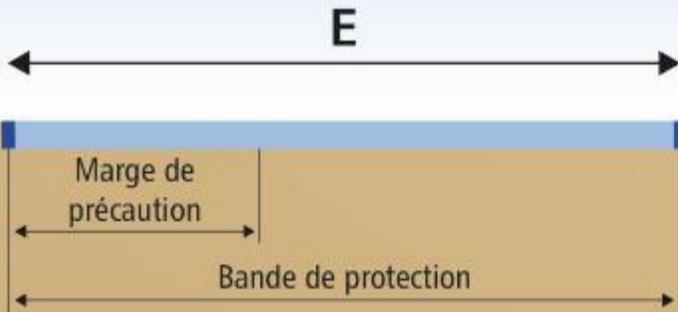


## Zone de contraintes relative à l'érosion côtière

E



Zone composée de dépôts meubles dont le talus a approximativement moins de 5 m de hauteur et est susceptible de subir des reculs, sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.



# Exemple sur le terrain

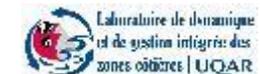


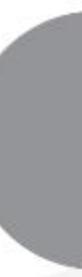
# État de situation – MRC de La Mitis



Tableau 2: Nombre et usage des bâtiments situés dans les zones de contraintes

Nombre et usage des bâtiments situés dans la zone E					
Municipalité	Résidentiel	Villégiature	Commercial	Industriel	Total
Sainte-Luce	139	88	4	3	234
Sainte-Flavie	85	56	10	2	153
Grand-Mitis	7	37	0	0	44
Métis-sur-Mer	29	31	2	1	63
<b>Total</b>	<b>260</b>	<b>212</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>494</b>





# Période de questions

# Liste des cartes



Tableau 1: Liste des 12 cartes couvrant la MRC de La Mitis

Numéro de la carte	Nom de la carte	Municipalité
22C09-050-0202	Sainte-Luce	Sainte-Luce
22C09-050-0203	Sainte-Luce (Anse aux Coques)	Sainte-Luce
22C09-050-0303	Sainte-Luce (Route Carrier)	Sainte-Luce
22C09-050-0304	Le Gros Ruisseau	Sainte-Luce et Sainte-Flavie
22C09-050-0404	Sainte-Flavie (Route Langlois)	Sainte-Flavie
22C09-050-0405	Sainte-Flavie	Sainte-Flavie
22C09-050-0505	Route de la mer	Sainte-Flavie
22C09-050-0506	Mont-Joli (Pointe aux Cenelles)	Sainte-Flavie et Mont-Joli
22C09-050-0507	Grand-Métis	Grand-Métis
22C09-050-0607	Métis-sur-Mer (Pointe-Leggatt)	Grand-Métis et Métis-sur-Mer
22C09-050-0608	Métis-sur-Mer (Pointe Mitis)	Métis-sur-Mer
22B12-050-0601	Métis-sur-Mer (Secteur Les Boules)	Métis-sur-Mer

# Terminologie



- **Ligne de rivage:** Limite géomorphologique correspondant à la limite de végétation herbacée dense, à la base d'un ouvrage de protection rigide ou à la base d'une falaise. Elle correspond approximativement à la limite des hautes mers maximales / pleines mers supérieures de grandes marées.
- **Trait de côte :** Limite géomorphologique correspondant au sommet du talus côtier. C'est la limite de la zone d'influence des processus côtiers, la limite entre la côte et l'arrière-côte.